

A.D.L.
Société par actions simplifiée au capital de 5.000 euros
Siège social : 8 bis Impasse du Littoral 13260 CASSIS
807 841 986 RCS MARSEILLE
(ci après la « Société »)

PROCES VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président,

faisant usage des pouvoirs qui lui sont reconnus à l'article 4 des statuts,

décide de transférer le siège social de la Société à l'adresse suivante : 5296 Le Lion d'Or - 13780 CUGES LES PINS, avec effet à compter du 1^{er} janvier 2026,

décide de modifier en conséquence l'article 4 des statuts dont la nouvelle rédaction sera la suivante :

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé :

5296 LE LION D'OR – 13780 CUGES LES PINS

(le reste de l'article restant inchangé) »

confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent acte à l'effet d'accomplir toutes formalités nécessaires.

Le Président convient de signer le présent acte par l'apposition d'une signature électronique sur la plateforme « Cload » et reconnaît que cette signature électronique aura la même valeur légale qu'une signature manuscrite.

Le Président prend acte expressément que le présent acte signé électroniquement constitue l'original du document, qu'il est établi et sera conservé dans les conditions de nature à en garantir l'intégrité et qu'il est parfaitement valable entre eux.

Le Président s'engage à ne pas contester la recevabilité, l'opposabilité ou la force probante du présent acte ou de son contenu sur le fondement de sa signature par voie électronique.

Le 15/12/2025

Le Président
la société AUBADIS
représentée par M. Jean-Marc BERCOVICI

